

DÉLIBÉRATIONExtrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Poitiers

Conseil Municipal du	26 juin 2023		à	18h00			
	T	1					
N°ordre	62		Titre		on de subvention aux structures œuvrant dans le e du développement et rayonnement - CIF-SP		
N° identifiant	2023-0156	2023-0156		domain	au usvensppennenk et tu jenniennenk en en		
Rapporteur(s)	M. Bastien BERNELA						
Date de la convocation	20/06/202	20/06/2023					
Président de séance	Mme Léoi	Mme Léonore MONCOND'HUY					
Secrétaire(s) de séance	Robert RO	Robert ROCHAUD		Tablea	u de subvention		
	• •	•					
Membres en exercice	0						
Quorum	27						
				-			
Présents	0						
Absents							
Absents	$ $						
Mandata		Mandanta			Mandataire		
Mandats	0	Mandants			<u>Mandataires</u>		
Observations	<u> </u>						

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement local et rayonnement		
Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources		

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Assemblées - Juridique
------------------	--

La ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du territoire au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre.

Il vous est proposé de verser une subvention au Centre d'information et de formation des services à la personne (CIF-SP) pour un montant de 6 000 €. Elle s'inscrit dans le domaine **Agriculture, alimentation**. Elle a pour objet : développer l'agriculture urbaine dans le quartier de Bellejouanne, en partenariat avec l'Office public de l'habitat (OPH) de la Vienne et la ville de Poitiers (Auberge de jeunesse, résidence Marie-Noël).

Les différents éléments relatifs au subventionnement de cette structure sont détaillés dans le tableau de présentation joint.

Cette délibération complète la délibération n° 60 (2023-0085) Attribution de subvention aux structures œuvrant dans le domaine du développement et rayonnement. Cette dernière a été scindée pour permettre aux élus intéressés au titre du CIF-SP de la voter.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

7.5

Nomenclature Préfecture

- de donner votre accord conformément au tableau annexé sur l'attribution de la subvention
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 3 (2022- 0037) du Conseil municipal du 7 mars 2022
- d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données.

POUR	0				La Maire,		
CONTRE	0				Léonore M	MONCOND'HUY	
Abstention	0				Le Secréta	aire,	
Ne prend pas part au vote	0				Robert ROCHAUD		
RESULTAT DU VOTE							
Mise en ligne le							
			Identifiant de télétransmiss				

Subventions